

Procès-Verbal de la Réunion SIFUP 123 Soleil du 25 juin 2020 à 19h00

Présents avec voix délibératives	MMES Isabelle VIOLLEAU, Morgane STOQUERT, Myriam GUILLET-MASSE, Françoise PUCHAULT, Mélanie NOURISSON MRS Mickaël PRUDHOMME, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Claude DUBOIS, Jean-Pierre THURAUULT
Était représenté	
Présents sans voix délibératives	GUILBERT IRMA
Était excusé	
Secrétaire de séance	Mme NOURISSON Mélanie

ORDRE DU JOUR

- Secrétaire de séance
- Election du Président
- Election des Vice-Président

Déroulement de la réunion

- **Secrétaire de séance** : Le secrétaire de séance est madame NOURISSON Mélanie
- **Election du Président** *Délibération 2020-11*

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Jean-Pierre THURAUULT, doyen, le plus âgé des membres présents du Comité Syndical qui après l'appel nominal, a déclaré installer MMES Isabelle VIOLLEAU, Morgane STOQUERT, Myriam GUILLET-MASSE, Françoise PUCHAULT, Mélanie NOURISSON et MRS Mickaël PRUDHOMME, Pascal LACROIX, Christophe COLLOT, Claude DUBOIS, Jean-Pierre THURAUULT dans leurs fonctions de membres du Comité Syndical du SIFUP St Martin - St Léger.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Doyen du Comité demande aux membres du Comité Syndical si certains membres du Comité syndical sont candidats pour la fonction de Président.

Candidat : PRUDHOMME Mickaël

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis à bulletin fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés =	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

Monsieur PRUDHOMME Mickaël : dix voix (10)

Monsieur PRUDHOMME Mickaël ayant obtenu la majorité absolue est proclamé président et a été immédiatement installé.

o **Fixation du nombre de vice-président** *Délibération 2020-12*

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Mickaël PRUDHOMME, élu président.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), article L5211-10 le bureau de l'établissement public de coopération intercommunale est composé du président, et de plusieurs membres, notamment les vice-présidents. Le nombre de vice-présidents est librement déterminé par l'organe délibérant, sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif de celui-ci. Il est nécessaire de fixer le nombre de vice-président du SIFUP 123 SOLEIL.

Monsieur le Président, propose au comité syndical de fixer ce nombre à 3 vice-président(e)s comme précédemment.

Le Comité syndical après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de nommer 3 vices- président(e)s.

o **Election du Vice-Président des Finances** *Délibération 2020-13*

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Mickaël PRUDHOMME, élu président.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical si certains membres du Comité syndical sont candidats pour la fonction de Vice-Président des finances.

Candidat : Myriam GUILLET-MASSE

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis à bulletin fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés =	10
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Madame Myriam GUILLET MASSE: dix voix (10)

- Madame Myriam GUILLET MASSE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice- présidente des finances et a été immédiatement installé.

o **Election du Vice-Président responsable des bâtiments** *Délibération 2020-14*

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Mickaël PRUDHOMME, élu président.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical si certains membres du Comité syndical sont candidats pour la fonction de vice-Président des bâtiments.

Candidat : Claude DUBOIS

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis à bulletin fermé son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs	1
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés =	09
Majorité absolue	6

Ont obtenu :

- Monsieur Claude DUBOIS: neuf voix (09)
- Monsieur DUBOIS Claude ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président des bâtiments et a été immédiatement installé.

o **Election du Vice-Président du Personnel** *Délibération 2020-15*

La séance a été ouverte sous la présidence de monsieur Mickaël PRUDHOMME, élu président.

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 et L. 2122-8 du code général des collectivités territoriales, a invité les membres du comité syndical à procéder à l'élection d'un président, conformément aux dispositions prévues par les articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

Le Président demande aux membres du Comité Syndical si certains membres du Comité syndical sont candidats pour la fonction de Vice-Président du personnel.

Candidat : Pascal LACROIX

Chaque membre du comité syndical, à l'appel de son nom, a remis à bulletin fermé à la secrétaire son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	10
Nombre de bulletins blancs	0
RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés =	10

Ont obtenu :

- Monsieur Pascal LACROIX: dix voix (10)

- Monsieur LACROIX Pascal ayant obtenu la majorité absolue est proclamé vice-président du personnel et a été immédiatement installé.

Fin de la Séance à 19h43

PRUDHOMME Mickaël, Président	
NOURISSON Mélanie, Secrétaire de séance	
COLLOT Christophe	
DUBOIS CLAUDE	
GUILLET-MASSE Myriam	
LACROIX Pascal	
PUCHAULT Françoise	
STOQUERT Morgane	
THURAUULT Jean-Pierre, Doyen du comité	
VIOLLEAU Isabelle	